



# RÈGLEMENT – CHÈQUE SPORTIF COMMUNAL

## **Article 1 – Objet du dispositif**

La commune de Merpins met en place un dispositif dénommé « Chèque Sportif » destiné à favoriser et encourager la pratique sportive des jeunes habitants de la commune.

## **Article 2 – Montant de l'aide**

Le montant de l'aide est fixé à 50 € maximum par enfant et par année sportive.

Le montant versé ne pourra en aucun cas être supérieur au montant réellement acquitté par la famille pour l'adhésion ou la licence sportive. Si le montant de l'adhésion est inférieur à 50 €, l'aide sera limitée au montant effectivement payé.

## **Article 3 – Bénéficiaires**

Peuvent bénéficier du dispositif :

- Les enfants âgés de 3 à 14 ans inclus ;
- Résidant sur la commune de Merpins ;
- Inscrits dans une association, un club ou une structure sportive.

Une seule aide pourra être accordée par enfant et par saison sportive.

## **Article 4 – Modalités de demande**

Le dossier de demande devra être complet et accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Formulaire de demande complété et signé ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Pièce d'identité du représentant légal ;
- Livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant ;
- Attestation d'inscription dans un club ou une association sportive ;
- Justificatif de paiement de la licence ou de l'adhésion ;
- Relevé d'identité bancaire.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

### **Article 5 – Date limite de dépôt**

Les dossiers devront être déposés en mairie avant le 1er décembre de l'année en cours.

### **Article 6 – Modalités de versement**

L'aide sera versée au représentant légal de l'enfant par virement bancaire après validation du dossier par la commune.

### **Article 7 – Contrôle et remboursement**

La commune se réserve le droit de demander tout document complémentaire permettant de vérifier l'exactitude des informations transmises.

En cas de fraude ou de fausse déclaration, la commune pourra demander le remboursement de l'aide versée.

### **Article 8 – Protection des données**

Les informations recueillies dans le cadre du dispositif font l'objet d'un traitement administratif par la commune de Merpins.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les demandeurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

---



# DOSSIER DE DEMANDE – CHÈQUE SPORTIF 2026/2027

## ENFANT BÉNÉFICIAIRE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

## REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

## ACTIVITÉ SPORTIVE

Discipline sportive : .....

Nom du club / association : .....

Commune du club : .....

Montant de l'adhésion ou de la licence : .....

## PIÈCES À FOURNIR

- Formulaire complété et signé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité du représentant légal
- Livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant
- Attestation d'inscription sportive
- Justificatif de paiement de la licence ou adhésion
- RIB

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) .....

certifie exacts les renseignements figurant dans le présent dossier.

Fait à : .....

Le : .....

Signature :